

1^{ière} règle de mise en œuvre : les métadonnées

Pierre Lagarde, BRGM
avec l'appui de
Laurent Coudercy, MEEDDAT/DIREN



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement du territoire



Géosciences pour une Terre durable

brgm

Les métadonnées dans INSPIRE

> Directive INSPIRE – Article 5)

- Les États membres veillent à ce que des métadonnées soient créées pour les séries et les services de données géographiques correspondant aux thèmes figurant aux annexes I, II et III, et à ce que ces métadonnées soient tenues à jour.

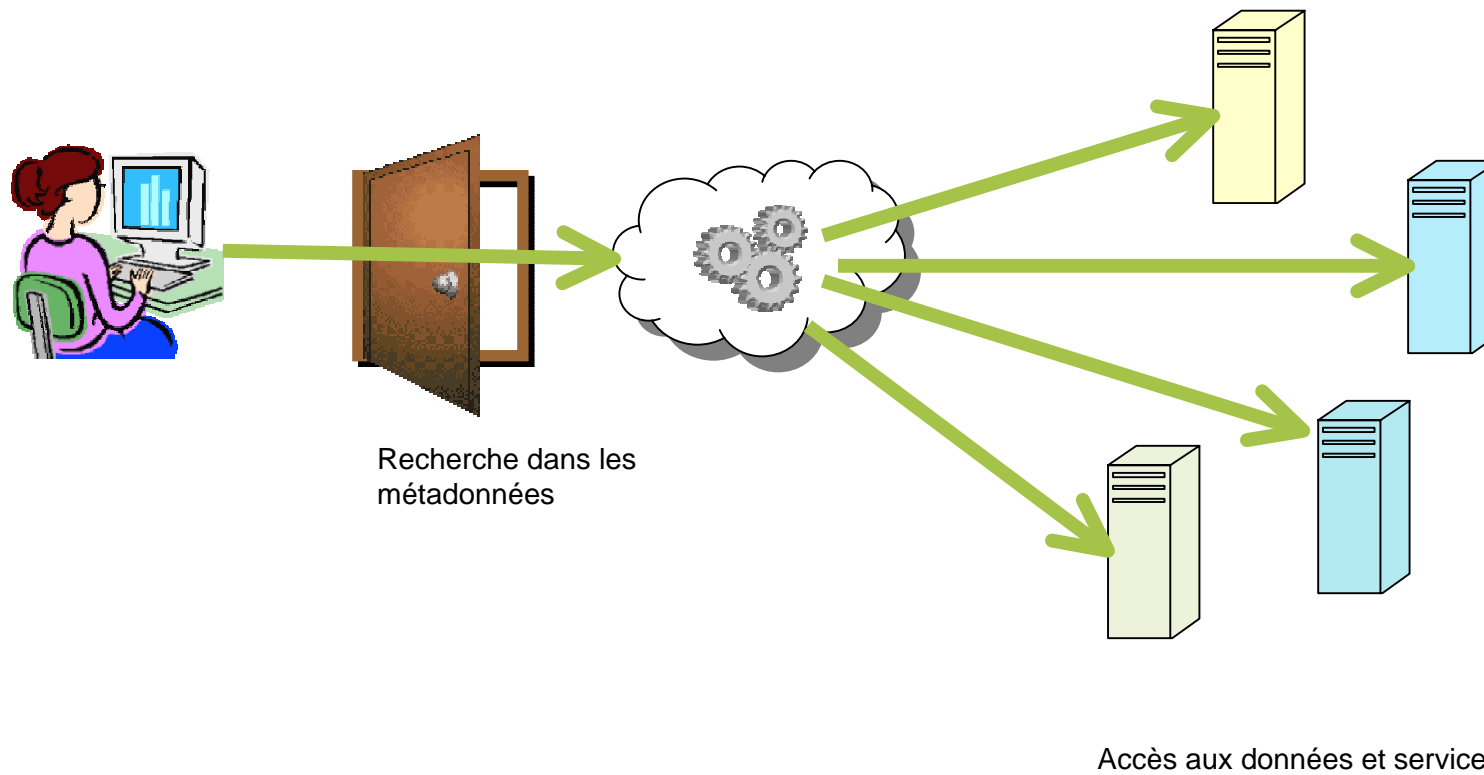
> Groupe de travail IR Métadonnées avec la publication de « recommandations »

> Règlement sur les métadonnées approuvé en mai 2008 par la comitologie.

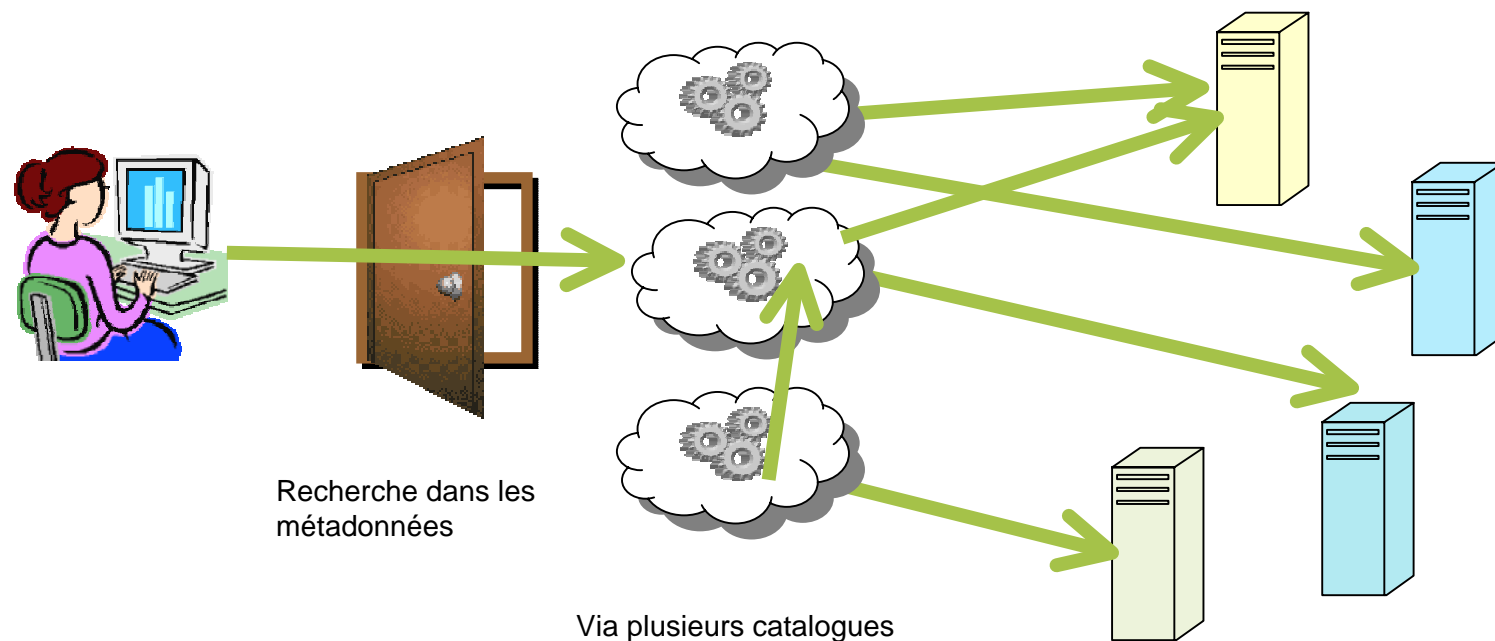
Petit planning sur les métadonnées

- > **Avril. 2007 : Directive adoptée et publiée**
- > **15/05/2008 : Approbation à l'unanimité des règles d'implémentation pour les métadonnées par la comitologie**
- > **Sept - déc 2008 : Adoption du règlement sur les métadonnées**
- > **15/05/2010 : Métadonnées disponibles pour les annexes I et II**
- > **15/05/2013 : Métadonnées disponibles pour les annexes III**

Les métadonnées, la porte d'entrée des données et services INSPIRE



Les métadonnées, la porte d'entrée des données et services INSPIRE



Accès aux données et services

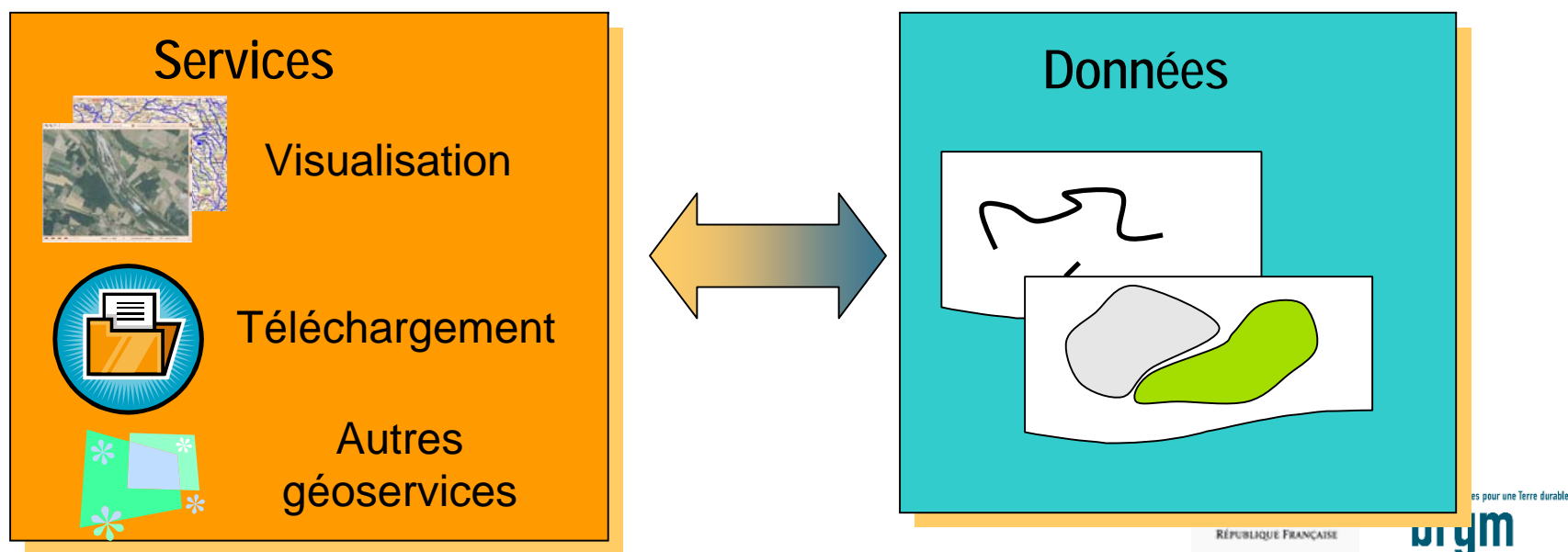


Les métadonnées dans INSPIRE

> Inspire oblige à créer des métadonnées compréhensibles et d'une qualité spécifiée, et qu'elles soient maintenues à jour

> **Métadonnées de deux types :**

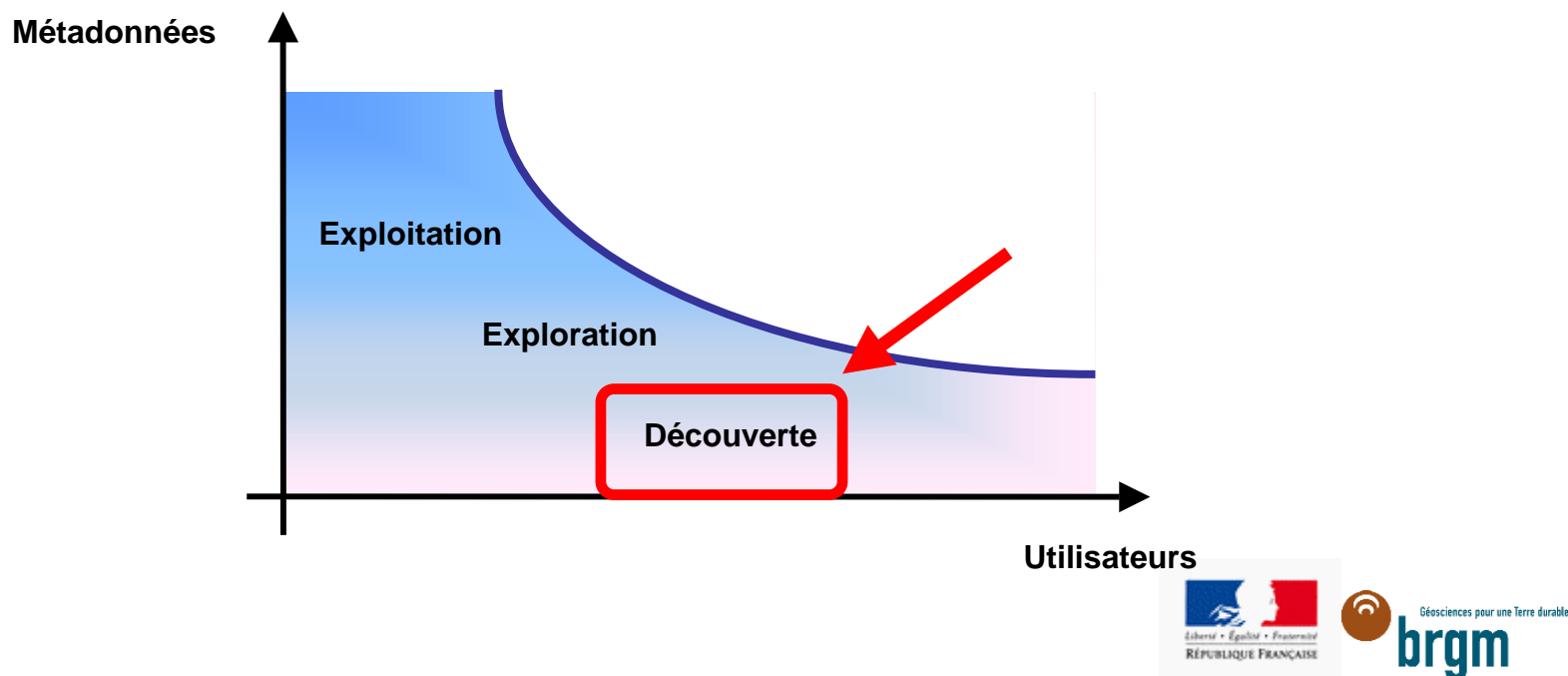
- des métadonnées de données : SERIES et LOT DE DONNEES (dataset)
- et des métadonnées de services



Les métadonnées dans INSPIRE : Règlement

> Une vision « découverte » des métadonnées de données et de services

- Environ une vingtaine de champs
- Intégrant les éléments prévus à l'article 5 de la directive
- Proche des spécifications du standard ISO 19115



Métadonnées de données pour INSPIRE

> Identification

- Titre de la donnée [1]
- Résumé [1]
- Type de ressource [1] – Series ou lot de données
- Localisation de la ressource sous forme d'une adresse web
- Identifiant de la ressource [1] : généralement attribuée par le propriétaire ou le producteur des données
- Langue de la ressource [1* si texte]

> Classification et mots-clés

- Catégorie ISO [1]
- Mots-clés avec une référence au moins vers les annexes I,II, III de la directive (thésaurus GEMET)

> Extension

- Géographique [1*]: Rectangle de délimitation obligatoire
- Temporelle [1*]: Date(s) ou périodes temporelles

> Qualité et généalogie

- Généalogie de la donnée [1] selon l'article 5 (« la qualité et la validité des séries de données géographiques »)
- Résolution spatiale en échelle ou distance



Géosciences pour une Terre durable

brgm

Métadonnées de données pour INSPIRE

> Conformité INSPIRE

- Conformité aux textes INSPIRE [1*] selon l'article 5 (« la conformité des séries de données géographiques avec les règles de mise en œuvre ; ») : CONFORME / NON-CONFORME / NON EVALUE

> Accès et usages

- Conditions d'accès et d'usage des données [1*] selon l'article 5 (« les conditions applicables à l'accès et à l'utilisation des séries et services de données géographiques et, le cas échéant, les frais correspondants »)
- Restrictions concernant l'accès public [1*] selon les articles 5 et 13 (« les restrictions à l'accès public et les raisons de ces restrictions, conformément à l'article 13. »)

> Organisations

- Organisation responsable [1*] selon l'article 5 (« les autorités publiques responsables de l'établissement, de la gestion, de la maintenance et de la diffusion des séries et des services de données géographiques »)

> Métadonnées sur les métadonnées

- Point de contact [1*]
- Date des métadonnées [1*]
- Langue des métadonnées [1*]



Géosciences pour une Terre durable

brgm

Métadonnées de services pour INSPIRE

> Identification

- Titre de la donnée [1]
- Résumé [1]
- Type de ressource [1] – Services
- Localisation vers le service sous forme d'une adresse web
- Ressource couplée [1] : Liens vers les données accessibles par le service
- Type de services selon les règles sur les services (WMS, WFS,...)

> Classification et mots-clés

- Mots-clés avec une référence au moins vers les annexes I,II, III de la directive (thésaurus GEMET)

> Extension

- Géographique [0*]: Rectangle de délimitation
- Temporelle [1*]: Date(s) ou périodes temporelles

Métadonnées de services pour INSPIRE

> Qualité et généalogie

- Résolution spatiale s'il existe une restriction sur le service au regard des données

> Conformité INSPIRE

- Conformité aux textes INSPIRE [1*] selon l'article 5 (« la conformité des séries de données géographiques avec les règles de mise en œuvre ; »)

> Accès et usages

- Conditions d'accès et d'usage des données [1*] selon l'article 5 (« les conditions applicables à l'accès et à l'utilisation des séries et services de données géographiques et, le cas échéant, les frais correspondants »)
- Restrictions concernant l'accès public [1*] selon les articles 5 et 13 (« les restrictions à l'accès public et les raisons de ces restrictions, conformément à l'article 13. »)

> Organisations

- Organisation responsable [1*] selon l'article 5 (« les autorités publiques responsables de l'établissement, de la gestion, de la maintenance et de la diffusion des séries et des services de données géographiques »)

> Métadonnées sur les métadonnées

- Point de contact [1*]
- Date des métadonnées [1*]
- Langue des métadonnées [1*]

Implémentation technique : Recommandations ISO 19139 ou Dublin Core

COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES



Règlement Métadonnées

implementing Directive 2007/2/EC of the European Parliament and of the Council
as regards metadata

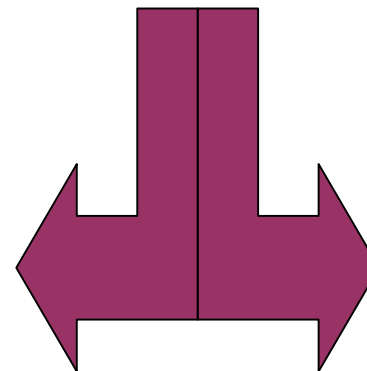



INSPIRE
Infrastructure for Spatial Information in
Europe

Recommandations en ISO19139

Creator	Drafting Team Metadata and European Commission
Creation date	2007-10-26
Date of last revision	2008-04-26
Subject	INSPIRE Implementing Rules for Metadata
Status	Draft Guidelines based on proposed Regulation implementing Directive 2007/2/EC of the European Parliament and of the Council as regards metadata
Publisher	European Commission

INSPIRE / CNIG – Novembre 2008

INSPIRE
Infrastructure for Spatial Information in
Europe

State of progress in the development of guidelines to express elements of the INSPIRE metadata implementing rules using ISO 15836

Title	State of progress in the development of guidelines to express elements of the INSPIRE metadata implementing rules using ISO 15836
Creator	European Commission
Creation date	2008-05-06
Date of last revision	2008-05-07
Subject	INSPIRE Implementing Rules for Metadata and Dublin Core
Status	Final

Mise en œuvre d'INSPIRE dans nos catalogues ISO

> Conserver les métadonnées actuellement élaborées

> Pour les métadonnées de données, les « nouveautés » :

- Identifiant de la ressource
- Mots-clés vers les annexes INSPIRE
- Localisation directe obligatoire au regard de la localisation indirecte
- Conformité INSPIRE [Qualité]
- Conditions d'accès et d'usage des données selon les règles INSPIRE

> Pour les métadonnées de services :

- Faire des métadonnées de services !
- Assurer la liaison des services et des données

Les nouveautés et pièges

> Identification

- Titre de la donnée [1]
- Résumé [1]
- Type de ressource [1] – Series ou lot de données
- Localisation de la ressource sous forme d'une adresse web
- Identifiant de la ressource [1] : généralement attribuée par le propriétaire ou le producteur des données
- Langue de la ressource [1* si texte]

> Classification et mots-clés

- Catégorie ISO [1]
- Mots-clés avec une référence au moins vers les annexes I,II, III de la directive (thésaurus GEMET)

> Extension

- Géographique [1*]: Rectangle de délimitation obligatoire
- Temporelle [1*]: Date(s) ou périodes temporelles

> Qualité et généalogie

- Généalogie de la donnée [1] selon l'article 5 (« la qualité et la validité des séries de données géographiques »)
- Résolution spatiale en échelle ou distance

Les nouveautés et pièges

> Conformité INSPIRE

- Conformité aux textes INSPIRE [1*] selon l'article 5 (« la conformité des séries de données géographiques avec les règles de mise en œuvre ; ») : CONFORME / NON-CONFORME / NON EVALUE

> Accès et usages

- Conditions d'accès et d'usage des données [1*] selon l'article 5 (« les conditions applicables à l'accès et à l'utilisation des séries et services de données géographiques et, le cas échéant, les frais correspondants »)
- Restrictions concernant l'accès public [1*] selon les articles 5 et 13 (« les restrictions à l'accès public et les raisons de ces restrictions, conformément à l'article 13. »)

> Organisations

- Organisation responsable [1*] selon l'article 5 (« les autorités publiques responsables de l'établissement, de la gestion, de la maintenance et de la diffusion des séries et des services de données géographiques »)

> Métadonnées sur les métadonnées

- Point de contact [1*]
- Date des métadonnées [1*]
- Langue des métadonnées [1*]



Géosciences pour une Terre durable

brgm

Mise en œuvre d'INSPIRE dans nos catalogues ISO

> Conserver les métadonnées actuellement élaborées

> Pour les métadonnées de données, les « nouveautés » :

- Identifiant de la ressource
- Mots-clés vers les annexes INSPIRE
- Localisation directe obligatoire au regard de la localisation indirecte
- Conformité INSPIRE [Qualité]
- Conditions d'accès et d'usage des données selon les règles INSPIRE

> Pour les métadonnées de services :

- Faire des métadonnées de services !
- Assurer la liaison des services et des données

L'implémentation en France : les choix envisagés

- > **Aller plus loin que le niveau européen ?**

- > **Préconisation pour l'implémentation ISO et le respect strict du standard ISO 19115 (Core)**

- > **Ne pas limiter aux besoins INSPIRE**
 - Différencier facilement les données / services concernées à INSPIRE
 - Différencier les limitations de droits d'accès / d'usage spécifique à INSPIRE aux autres contraintes / besoins locaux
 - ...

Le futur des métadonnées INSPIRE

- > **Le règlement de 2008 définit les métadonnées de découverte pour Inspire**

- > **Mais les règles sur les services pourraient apporter des compléments sur les métadonnées**
 - Type de services
 - Critères de recherche possibles
 - ...

- > **Mais les règles sur les données (« data specifications ») pourraient définir des nouvelles métadonnées obligatoires, de niveau « exploitation » (chapitres 8)**

Il est donc essentiel de ne pas « se fermer » aux champs décrits dans le règlement actuel INSPIRE lors de la production de métadonnées

**Merci de votre attention et
bonne saisie de vos métadonnées !**